

MARS 2025

Année 17, No. 2



NOMININGUE – « Le pays où l'on revient »

BULLETIN MUNICIPAL

MOT DE LA MAIRESSE

Dans ce numéro :

Mot de la mairesse	1
Échos du conseil	2
Loisirs, culture et vie communautaire	2-3
Travaux publics	4
Urbanisme et environnement	4

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Lundi 10 mars 2025
à 19 h 30

Salle J.-Adolphe-Arduin
2114, chemin du Tour-du-Lac

COMPTE DE TAXES 2025

Première échéance le 7 mars 2025



Pour recevoir toutes les informations importantes de la Municipalité (actualités, événements, calendriers) directement dans votre boîte courriel ou sur votre téléphone, téléchargez l'application Voilà!

Patinoire (hockey)
et anneau de glace (patin libre)

Horaires d'ouverture du local de patins pendant la relâche 2025
(si la température le permet)

Consultez notre page Facebook ou la rubrique Ouvert ou fermé? sur notre site Web



Services gratuits et confidentiels pour les aînés vivant des situations de vulnérabilité, d'abus ou de maltraitance, ayant des inquiétudes ou faisant face à différents problèmes mettant en jeu leur qualité de vie.

ÉCOUTE - SOUTIEN - ACCOMPAGNEMENT

1 844 551-6032

info@prevoyanceaines.org

www.prevoyanceaines.org



MRC COURS 101

Vous avez reçu votre compte de taxes et vous demandez pourquoi l'évaluation foncière est faite par la municipalité régionale de comté (MRC)?

Plusieurs se questionnent aussi sur le rôle et le fonctionnement d'une MRC et nombreux sont ceux qui se demandent « qu'ossa donne ? »

Une MRC est un regroupement de municipalités locales dont les limites reposent souvent sur des éléments d'ordre historique, culturel ou géographique. Une MRC est constituée par décret du gouvernement provincial. Ce sont donc des entités administratives assurant la gestion régionale des municipalités locales. Autrement dit, elles gèrent des biens et des dossiers communs à toutes les municipalités locales.

Une municipalité régionale de comté se voit donc attribuer, par le gouvernement, des compétences obligatoires :

- **gérer l'aménagement du territoire** par l'élaboration d'un schéma d'aménagement qui doit être révisé tous les cinq ans;
- **établir un plan de gestion** des milieux humides et cours d'eau;
- **établir des plans de gestion intégrée** des ressources relatives aux forêts;
- **établir un plan de gestion** des matières résiduelles, un schéma de couverture de risques (pour les incendies) et un schéma de sécurité civile (pour la police);
- **établir et administrer des règlements d'urbanisme** dans les territoires non organisés et parfois dans certaines municipalités locales;
- **voir au bon fonctionnement** des cours d'eau sur son territoire, notamment ceux qui ont été aménagés pour des fins de drainage agricole;

- **veiller à l'application** du schéma d'aménagement du territoire;
- **préparer les rôles d'évaluation** des municipalités locales;
- **vendre les immeubles** pour défaut de paiement de taxes foncières;
- **gérer le transport adapté collectif**;
- **veiller au développement local et régional**

En ce qui a trait au développement, chaque MRC peut développer des compétences facultatives pertinentes pour leur territoire. La MRC d'Antoine-Labelle a les compétences suivantes : développement économique (CLD), télécommunications, comité jeunesse, développement culturel, développement acéricole, mise en valeur des terres publiques, parcs régionaux, patrimoine immobilier, adaptation aux changements climatiques, développement des zones agricoles, promotion touristique et gestion du parc linéaire le P'tit Train du Nord.

Tous ces dossiers sont discutés au conseil des maires qui siège une fois par mois. Ce conseil est aussi chargé d'adopter les politiques et les règlements de la MRC. Les maires doivent ensuite en assurer l'application dans leur municipalité respective.

En bref, ce palier de gouvernement régional s'assure que le développement se fait de façon concertée et harmonieuse en fonction des lois et des valeurs communes aux habitants de la région.

Bon mois de mars!

Françoise Létourneau



ÉCHOS DU CONSEIL FÉVRIER 2025

ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ancien règlement datait de 2012 et avait visiblement besoin d'être modernisé. Il vise, d'abord et avant tout, à maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du conseil. Il porte entre autres sur la procédure pour la période des questions de même que sur le comportement attendu de la part des participants. Vous pouvez le consulter sur le site Web de la Municipalité à la rubrique Vie municipale/Règlements municipaux :

2025-505 – Concernant la régie interne des séances du conseil

EMPRUNT DE 850 000 DOLLARS

La Municipalité a contracté un emprunt destiné à la réfection de différentes routes et chemins sur le territoire. Suite aux pluies du 9 août 2024, des travaux d'urgence ont été effectués sur le réseau routier, mais plusieurs chemins ont besoin de réparations plus permanentes. Ainsi, des ponceaux sont à changer en prévision de futurs événements climatiques et des routes doivent être complètement refaites.

NOMINATION

Il nous fait plaisir d'annoncer la nomination de madame Annabelle Godin au poste de directrice générale adjointe. Madame Godin occupait déjà le poste d'assistante-greffière et adjointe exécutive à la direction générale.

CARNET COMMUNAUTAIRE



DÉJEUNER D'ENTRAIDE NOMINIQUE

DIMANCHE 2 MARS

8 H À 12 H, Salle J.-A.-Ardouin

Adultes et enfants de 12 ans et plus 9 \$

Enfants de 6 à 11 ans 4 \$ - Gratuit pour les moins de 6 ans

CLINIQUE D'AIDE À L'IMPÔT

Pour personne ou famille à faible revenu

Local de l'Âge d'Or — 2241, rue Sacré-Cœur

Les mardis et samedis de mars et avril de 10 h à 16 h

Pour info ou rendez-vous, laissez un message au **819 278-4539**

SORTIE À LA CABANE À SUCRE

Vendredi 4 avril à midi

Lieu : Érablière des ponts couverts (Kiamika)

Départ du Club de l'Âge d'Or à 10 h 30 (covoiturage)

Coût : 35 \$. Billets en vente au local de l'Âge d'Or lors des activités ou le mardi au marché aux puces

PRENDRE SOIN DE SOI ET DES AUTRES

Atelier de réflexion et de partage sur les stratégies pouvant améliorer son bien-être personnel et celui de son entourage

Atelier gratuit animé par le Réseau d'éclaireurs en santé psychologique du CISSS des Laurentides

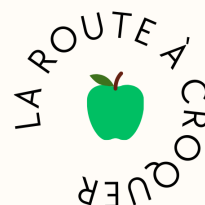
Jeudi 3 avril de 10 h à 11 h 30 à la bibliothèque de Nominique

Maximum 12 personnes – Inscription obligatoire au 819 278-3384

LE SAVIEZ-VOUS?

Des îlots fruitiers accessibles à tous ont été implantés dans votre municipalité de Nominique. **Ces arbres ont besoin de vous!**

En entretenant ces arbres, vous participez à la **sécurité alimentaire** dans votre communauté.



Participez à cet atelier sur la taille des arbres fruitiers afin de vous familiariser avec certaines techniques de base et **faites fleurir votre région.**

27 MARS - 13H

Site d'interprétation de la flore indigène et comestible (longeant le P'tit train du nord)

Inscriptions à:
cultiverpournourrir@gmail.com

LOISIRS, CULTURE & VIE COMMUNAUTAIRE



NOMINIQUE SUR GLACE

Musique avec DJ Bubu

Venez vous amuser pendant la relâche!

Samedi 1^{er} et 8 mars de 12 h à 16 h

Collations et chocolat chaud (\$) servis par
Le Frigo plein d'soupe (1^{er} mars) et l'ADN (8 mars)

municipalitenominique.qc.ca  



Nouveau!
Espace familial,
coin jeunesse et
salon de lecture

Réouverture de la bibliothèque!



Samedi 1^{er} mars de 10 h à 15 h

Cadeaux pour
les enfants! 

Animation par
l'explorateur
Karl Drahvin! 



ÇA CRÉ-RELÂCHE!

ATELIER DE PEINTURE

avec Carole Chénier et Lise Gatien

Accompagné d'un adulte, tu pourras faire
l'expérience de créer ton napperon personnel et
d'utiliser des matières texturées sur une toile

DIMANCHE 2 MARS 2025

9 h à 11 h pour les 5-7 ans
13 h à 16 h pour les 8-12 ans
(groupes de 20 enfants maximum)

Salle Roch-Jetté (entrée en face de la patinoire)

Inscriptions au 514 714-8917
ou en écrivant à artistescheznous@gmail.com



Inauguration officielle de la bibliothèque rénovée

Venez assister au dévoilement du nouveau nom de la bibliothèque!



Découvrez nos nouveaux espaces!

Mercredi 5 mars à 17 h
(cocktail)

Bibliothèque municipale - 2112, chemin du Tour-du-Lac



VIVE LA RELÂCHE!

Deux ateliers découverte
pour les petits et les grands

MERCREDI 5 MARS
À 13 H 30
ATELIER MOULAGE DE MAIN
PAR GENEVIÈVE MERCURE
SALLE J.-A.-ARDOUIN
12 PERSONNES MAXIMUM

JEUDI 6 MARS
À 13 H 30 - EDUCAZOO
VENEZ DÉCOUVRIR
DES ANIMAUX EXOTIQUES
SUR PLACE
SALLE J.-A.-ARDOUIN
30 PERSONNES MAXIMUM




Réservation obligatoire au 819 278-3384, poste 234



Samedi 8 mars 2025 à 14 h
Salle J.-A.-Ardouin
(cocktail)

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Rencontre et
échange avec
trois femmes
qui ont fait
carrière



dans des métiers non-traditionnels
maçonne – plombière – électricienne



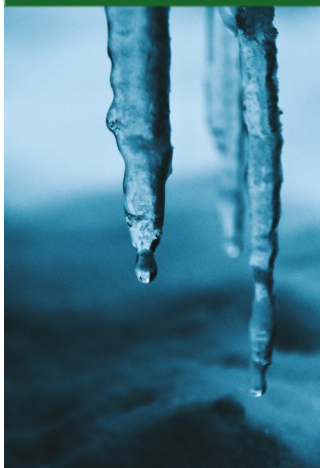
municipalitenominique.qc.ca

Bureau municipal
2110, chemin du Tour-du-Lac
Nominique (Québec) J0W 1R0
Tél. : 819 278-3384—Télec. : 819 278-4967
reception@municipalitenominique.qc.ca

Heures d'ouverture :
lundi au vendredi
8 h à 12 h et 13 h à 16 h



TRAVAUX PUBLICS



LA SAISON DES REDOUX EST À NOS PORTES

Nos équipes sont à pied d'œuvre pour se préparer à la fonte des neiges et à la protection des infrastructures municipales. Il faut :

- dégager les puisards pour leur permettre de capter l'eau de fonte;
- aménager des saignées dans les bordages lorsque l'eau ne parvient pas à atteindre les fossés;
- sécuriser et rendre visible les

dommages aux chemins qui ne peuvent être réparés avant le printemps.

Les citoyens peuvent, quant à eux :

- veiller à ce que l'eau de leur terrain puisse s'écouler vers un fossé ou vers un endroit approprié, en aménageant au besoin une rigole avec un pic à glace pour diriger l'eau. **Il est important de ne pas rejeter l'eau sur la route.**

- Vérifier le bon fonctionnement de leur pompe de puisard et s'assurer que la sortie d'eau ne soit pas obstruée et que l'eau soit rejetée suffisamment loin de la propriété.

On vous invite à signaler au Service des travaux publics tout problème d'écoulement d'eau affectant les routes en faisant une requête par téléphone au 819 278-3384 ou en écrivant à l'adresse reception@municipalitenominique.qc.ca. La prise de photos est le meilleur moyen d'informer la Municipalité.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

PRÉPAREZ VOS DEMANDES DE PERMIS ET DE CERTIFICATS D'AUTORISATION EN VUE DU PRINTEMPS

Le printemps arrive à grands pas et il est maintenant temps de soumettre vos demandes de permis au Service de l'urbanisme et de l'environnement. Prenez de l'avance et n'hésitez pas à déposer vos demandes rapidement afin d'être prêt à exécuter vos travaux dès la fonte des neiges.

Par le fait même, si vous avez effectué une demande de permis ou de certificat d'autorisation au Service de l'urbanisme et qu'elle est en attente en raison d'un manque de documents ou d'informations, nous vous suggérons de communiquer avec le Service en écrivant à urbanisme@nominique.qc.ca afin d'éviter toute fermeture de votre dossier.

PRIORISEZ LA COUPE D'ARBRE DURANT LA PÉRIODE DE GEL

Si vous devez abattre des arbres dangereux, malades, morts ou endommagés, il est suggéré d'effectuer leur abattage en période hivernale, car cela présente plusieurs avantages :

- L'impact au sol sera moins important pour les pelouses et les jardins, étant donné le sol gelé;
- Diminution de l'infection du bois par les champignons et les bactéries, puisque ceux-ci sont en dormance durant l'hiver;
- La sensibilité aux attaques de parasites est largement diminuée, car ceux-ci sont beaucoup moins actifs en période de gel.



OFFRE D'EMPLOI

Technicien/technicienne en environnement
Poste syndiqué, permanent à temps plein

Tu es passionné par l'environnement?

Le service à la clientèle te tient à cœur et tu excelles à informer les gens?

Tu aimes concevoir des outils, effectuer des suivis et gérer des projets environnementaux?

Tu cherches à t'engager à long terme dans ton milieu de travail?

Nous attendons ta candidature! Plus de détails sur municipalitenominique.qc.ca/offres-emploi